



RÉSOLUTION

Comité exécutif de la FIMARC – Assesse - Belgique

Mai 2017

Nous, les membres du Comité exécutif de la FIMARC (Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques), d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe, représentant les mouvements et communautés rurales de plus de 50 pays dans le monde, nous sommes réunis à Assesse en Belgique du 18 au 25 mai 2017 pour la session de formation FIMARC intitulée « Les droits des paysans sur les semences », afin d'approfondir notre compréhension commune de cet enjeu, pour partager nos expériences dans les différents continents, pour définir concrètement les étapes nécessaires pour appuyer et faire progresser l'application des droits des paysans sur les semences du monde entier.

La FIMARC considère que la création est un don de Dieu, confiée aux hommes et aux femmes pour prendre soin de tous les habitants de la terre, sans exclure ou favoriser personne, tout en reconnaissant la valeur du travail des petits paysans et des scientifiques dans leurs objectifs éthiques en faveur du bien commun.

Les semences sont au cœur de la vie, la source de notre alimentation. Les semences de qualité sont la base de la santé et du bien-être de tous les humains. Une bonne nourriture de qualité, saine, nourrissante est un droit humain fondamental. Les semences sont au cœur de l'agriculture. Le droit aux semences pour les paysans signifie le droit à la vie.

Historiquement, les petits exploitants (les paysans) étaient les gardiens de la production, de l'usage, de la conservation et des échanges de semences traditionnelles ; c'était un droit coutumier qui permettait aux communautés, aux familles paysannes et particulièrement aux femmes de jouer (et de continuer à jouer) ce rôle vital. Les semences étaient traitées en effet comme un bien commun pour la communauté et pour l'humanité, mais elles sont devenues une marchandise, par la privatisation et pour contrôler notre système alimentaire et en tirer profit. Les réglementations sur les semences dans la plupart des pays dictent quel type de semences ne peuvent pas être *vendues*, utilisées et même *échangées par les agriculteurs*. *Les systèmes de propriété intellectuelle, les réglementations commerciales, les certifications et les systèmes d'immatriculation obligatoires pour les semences ne tendent vers qu'un seul but : le contrôle absolu sur les semences.*

Même si certaines lois et constitutions nationales mentionnent le droit sur les semences traditionnelles et la biodiversité, de nombreux gouvernements manipulent ces lois pour soutenir l'agro-industrie et pour lui donner priorité pour les variétés hybrides et les semences génétiquement modifiées au détriment des semences et de l'agriculture paysanne. Les petits exploitants (paysans), qui insistent sur les droits à leurs semences traditionnelles sont criminalisés, les semences sont privatisées et sont transformées en marchandises commerciales, ce qui entraîne des effets désastreux non seulement sur les petits exploitants (paysans), mais aussi sur tous les êtres humains, aujourd'hui et pour l'avenir :

- ☒ Réduction extrême de la biodiversité
- ☒ Perte des variétés traditionnelles
- ☒ Augmentation de l'usage de chimie agricole, pollution et dévastation environnementale
- ☒ Effets négatifs sur la santé des êtres humains et aussi de notre planète
- ☒ Menace existentielle pour les petites exploitations familiales
- ☒ Prévention de la souveraineté alimentaire

La FIMARC affirme que les variétés traditionnelles de légumes, fruits, herbes et semences constituent un patrimoine essentiel (vital). Elles sont la clé de notre sécurité et souveraineté alimentaire maintenant et pour l'avenir. Alors que des centaines de variétés d'une culture étaient autrefois

cultivées, il n'en reste seulement que deux ou trois, et parfois même la semence peut avoir été abandonnée. Les sociétés qui proposent et multiplient les soi-disant nouvelles variétés résistantes exigent les droits génétiques sur des variétés anciennes qui sont perdues.

Les variétés qui n'ont pas de marché mondial, perdent leur place et ne peuvent plus être vendues. Bientôt elles disparaissent... pour toujours. Le manque de diversité génétique dans les cultures vivrières augmente considérablement leur vulnérabilité face aux parasites et aux maladies.

Et à ce moment où le climat mondial évolue de façon imprévisible, personne ne sait quel genre de cultures pourra être nécessaire à l'avenir... le nombre infime de variétés commerciales disponibles pourrait s'avérer inutile dans de nouvelles conditions. Et pourtant il a été prouvé que les variétés traditionnelles de semences paysannes pourraient s'adapter au changement climatique et pourraient également être plus durables.

L'agriculture paysanne traditionnelle et localement appropriée est de plus en plus sous la pression des compagnies agroalimentaires de multinationales biotechnologiques, qui n'ont qu'une priorité : augmenter les valeurs de l'actionnaire. La FIMARC condamne ce processus de privatisation des semences. Nous rejetons toutes les pratiques des brevets sur les semences et les organismes vivants, nous en appelons fortement à ce que nos droits, en tant qu'agriculteurs et communautés rurales, à produire, utiliser, réutiliser et échanger nos propres semences traditionnelles et variétés végétales soient respectés.

La FIMARC exige fortement, que toute loi sur les semences se penche sur les droits des paysans à ces semences. Les petits exploitants (paysans) sont les gardiens des semences et des ressources génétiques. Le droit des paysans sur les semences doit être protégé.

La FIMARC poursuivra ses efforts pour appuyer l'adoption d'une déclaration des Nations Unies sur les « Droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales » incluant un article sur les droits de paysans sur les semences.

La FIMARC et ses mouvements membres s'engagent fermement à...

- ② ...étudier et analyser les enjeux des semences, l'impact des régimes de semences et leur cadre national (lois, règles et règlement), qui refusent aux paysans leur droit sur les semences
- ② ... informer et éduquer les femmes, les hommes, les jeunes et les enfants sur les enjeux des semences et les droits des paysans à ces semences
- ② ...construire des résistances locales, afin de protéger nos propres systèmes semenciers, nos connaissances et pratiques traditionnelles
- ② ... contester le contrôle corporatif des semences utilisant les technologies et recherches privée
- ② ... informer sur le rôle important de l'agriculture familiale et en particulier sur le rôle des femmes dans l'agriculture, la préservation de semences et la protection de la biodiversité
- ② ... informer sur le processus en cours à l'ONU, afin d'adopter une déclaration sur les « Droits pour des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales »
- ② ... mettre en place et approfondir les liens entre les agriculteurs et les consommateurs, afin d'éviter conjointement le processus de privatisation des semences
- ② ... faciliter des forums et échanges au niveau local, national et mondial, afin de soutenir les droits des petits exploitants (paysans) sur les semences.
- ② ... identifier et mettre en pratique les méthodes de préservation des semences adaptées aux différentes régions de notre planète.